Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260828-D2026_08_05-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLERNEUF

Séance du 28 août 2026

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 0
Contre : 11
Abstention : 4

Date de la convocation
24 août 2026

Date d'affichage
24 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit août à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, LE BELLEGO, OLLIVIER, Mmes. QUILGARS LABARRE, JAFFRAIN, VANCAPPEL, DUPAS,

Absents (excusés) : Mr. BARBIER pouvoir à Mr. CLERMONT Mme. LE GALLOU pourvoir à Mme. QUILGARS LABARRE, Mme. BOLLORÉ pouvoir à Mme. VANCAPPEL, Mme DESNOS pouvoir à Mme. JAFFRAIN,

Secrétaire de séance : Mr. CHASSAGNE

***N° de la délibération* : 2026/08/05**

***Objet de la délibération* : Solidarité avec les communes sinistrées face à l'ampleur des incendies en France**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-1 ;
VU l'urgence de la situation ;

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que face aux incendies multiples et d'une intensité historique qui touchent de nombreux départements durant cette saison estivale 2026, des centaines de communes vivent une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

Le président, monsieur David LISNARD et le bureau de l'AMF (Association des Maires de France) appellent les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-Mer à apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260828-D2026_08_05-DE

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260828-D2026_08_05-DE

La protection civile, partenaire [illegible] particulièrement mobilisée afin de mettre en place de multiples dispositifs de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre à ces premières urgences : prise en charge, évacuation et soutien socio-psychologiques des populations sinistrées, fourniture de biens de première nécessité et mise en place de centre d'hébergement d'urgence.

L'AMF est partenaire de cette opération, en lien avec d'autres associations d'élus, dont Villes de France. L'association nous sollicite pour y contribuer par un don financier.

Aussi, il est proposé au conseil municipal, que la commune de Plerneuf contribue à soutenir les victimes des incendies en France dans la mesure de ses capacités de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 550 €
- A la Protection Civile

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
par 0 voix pour, 11 voix contre et 4 abstentions

N'APPROUVE PAS ce soutien à la population de France touchée par les incendies,

N'AUTORISE PAS Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Arnaud CHASSAGNE

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260828-D2026_08_05-DE